

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Un levier de croissance encore sous exploité

Si beaucoup d'entreprises sont favorables au développement durable, peu communiquent sur leur responsabilité sociétale. Pourtant, la mise en place d'une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est source de croissance, aussi bien en interne qu'en externe. Des outils spécifiques existent pour se lancer, comme la norme Iso 26000 qui offre un cadre structurant sans contrainte de certification.

La responsabilité sociétale des entreprises est la déclinaison du développement durable au niveau des entreprises. Elle correspond à l'intégration d'outils sociaux, environnementaux et éthiques" résume Karine Viel, responsable du programme RSE au sein du Comité 21. Créé en 1995, ce comité est à la pointe en matière de prospective environnementale. "Nous comptons 468 adhérents tous concernés par le développement durable. Ce réseau rassemble des entreprises, mais aussi des collectivités locales, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes comme l'Ademe ou l'Afnor". Karine Viel note qu'après des débuts timides, la responsabilité sociétale mobilise davantage d'entreprises, d'autant que la loi Grenelle 2 renforce cette tendance. "De plus en plus, les donneurs d'ordre, les fournisseurs, les clients, les collaborateurs et les jeunes diplômés s'attendent à un engagement des entreprises en matière de développement durable".

La caractéristique de la RSE est qu'elle déborde largement de la sphère économique en prenant en compte toutes

les "parties prenantes". C'est un levier global de croissance, qui englobe la façon dont l'entreprise traite ses fournisseurs, respecte le droit du travail, promeut les bonnes pratiques des affaires ou prend position sur les questions éthiques. La RSE est source de performance puisque l'entreprise peut faire valoir de quelle façon son implication lui a permis de générer des économies d'énergie, ou pourquoi ses produits sont moins polluants que ceux de ses concurrents. La plupart des grands groupes, comme EDF, Areva, Carrefour ou la SNCF ont bien compris cet enjeu, en terme de politique commerciale et d'image de marque. Mais comment mettre en place une démarche RSE, quand on est une TPE de quelques salariés ne disposant pas d'un département dédié ?

Des lignes directrices

Pour Hervé Ross-Carré, responsable action régionale à l'Afnor de Nantes, toute société peut se lancer en s'appuyant sur un outil clé : la norme Iso 26000. "Cette norme est un document international de 120 pages publié en novembre 2010. Il propose des lignes directrices en analysant quarante domaines d'action. Iso 26000 n'est pas une norme contraignante car elle ne débouche pas sur une certification comme Iso 9000 ou 14000". L'intérêt majeur de l'Iso 26000 est d'engager l'entreprise dans une action payante sur le long terme. "Améliorer la sécurité au travail par exemple débouche sur des gains économiques". En asseyant sa responsabilité sur le socle Iso 26000, l'entreprise dispose d'un référentiel international, et d'une batterie d'indicateurs qui lui permettent

de s'évaluer. À retenir, les conférences et ateliers organisés toute l'année par l'Afnor, le Comité 21, les CCI, l'Ademe... "Par exemple, nous venons d'animer une quinzaine d'ateliers dans les Pays de la Loire. Les entrepreneurs peuvent utiliser ces conférences comme des boîtes à outils facilitant leur performance environnementale" encourage Hervé Ross-Carré.

► Anne-Marie d'Argentré

Plus d'information : www.cci.fr/web/developpement-durable ;
www.paysdelaloire.comite21.org ;
www.afnor.org

[À noter]

La CCI du Mans et de la Sarthe en partenariat avec le Medef organise une conférence sur la RSE, le jeudi 15 septembre de 18 h 30 à 21 h.

Au programme : l'homme au centre de l'entreprise (recrutement, intégration, gestion des compétences...), l'entreprise et l'environnement (efficacité énergétique, éco-conception...) et la performance globale. Cette soirée d'échanges s'appuiera sur des retours d'expériences d'entreprises déjà engagées en partie dans cette démarche.

Contact CCI : Cyrille Naorins,
service industrie au 02 43 21 00 32



"La RSE correspond à l'intégration d'outils sociaux, environnementaux et éthiques", explique Karine Viel, responsable du programme RSE au sein du Comité 21.